



L'apprentissage de la natation accessible à tous

L'ensemble des clubs de la FFN sont impliqués dans l'acquisition du Savoir-Nager ; véritable enjeu de société. L'objectif du plan « J'apprends à nager », opération citoyenne par excellence, est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité. Celles-ci se traduisent par l'obtention du test « Sauv'nage » de l'Ecole de Natation Française. Les titulaires de ces diplômes peuvent pratiquer les activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité.

Contexte :

A l'issue du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement. Le sport, comme la culture, a ainsi été défini comme un des outils majeurs d'intégration.

C'est pour mobiliser l'ensemble du monde sportif que le CIEC a décidé la mise en place d'un plan national

« Citoyens du sport ».

Ce programme consiste à garantir que le sport joue effectivement un rôle fort et concret dans la transmission des valeurs de la République, dans l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble, mais aussi dans la professionnalisation de nos associations, l'emploi, la formation et l'insertion. De même, la diversification d'une offre de pratique en faveur d'un public féminin mais également à destination des populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés est une priorité de ce plan.

Pour faciliter la compréhension de ce plan et favoriser la mise en œuvre d'actions dédiées sur le territoire, la fédération a élaboré l'ouvrage « Une fédération citoyenne et engagée » que vous pouvez télécharger en cliquant [ici](#).

Cet ouvrage positionne deux thématiques spécifiques à développer :

- Le sport pour tous : diversifier l'offre des pratiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- Plus qu'un sport : favoriser la transmission des valeurs citoyennes

Dans le cadre de ce plan, l'Etat a créé le plan « J'apprends à nager » afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés.

Ainsi, le plan « J'apprends à nager » succède de facto à l'opération « Savoir-Nager ».

Objectifs « J'apprends à nager » :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- Réduire de déficit du savoir-nager enregistré sur le territoire
- Dispenser un savoir-nager sécuritaire et écarter le risque de noyade
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la Natation

Cibles :

- Enfants âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager
- Accès prioritaire aux populations résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Structures organisatrices :

- Ligues régionales et/ou comités départementaux FFN
- Clubs FFN

Concept :

La structure organisatrice propose un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants
- Le groupe est constitué de 8 enfants minimum à 15 enfants maximum ne sachant pas nager
- Les séances de natation sont dispensées par un professionnel
- Les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles)
- A la fin du stage d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du Sauv'nage

Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).